departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 16 février 2001

Votants: 42

le 26 janvier 2001

Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -Propriété de M. et Mme SIRAUD lieudit rue de la Tiffardière

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

Convocation du Conseil Municipal:

le 19 fevrier 2001

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés:

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010662001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Coulée Verte - 2ème tronçon - acquisition du bord de Sèvre -Propriété de M. et Mme SIRAUD lieudit rue de la Tiffardière

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de la Coulée Verte, déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral du 30 Avril 1998, la Ville de NIORT, dans la mesure du possible, procède à l'amiable aux acquisitions nécessaires à ce projet.

Après négociations, Monsieur et Madame SIRAUD ont accepté de vendre à la Ville de NIORT une bande de terrain constituant l'assiette de la servitude de halage, sise au lieudit rue de la Tiffardière, cadastrée section DS n° 162 pour 77 m².

L'accord est intervenu sur la base de 25 F/m² (conformément à l'avis du Domaine) représentant un montant de 1 925,00 F, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 % soit 288,75 F ce qui donne un montant total de 2 213,75 F.

En outre, la Ville de NIORT prend à sa charge le versement d'un indemnité pour les arbustes compris dans l'emprise de 665,00 F et l'indemnité de clôture de 1 200,00 F; soit un montant global de l'opération de 4 078,75 F arrondi à **4 079 F**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8241.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Robert LEON

Ordre du jour